



C2110-Direction de l'aménagement et des déplacements-Aménagement et habitat

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2023.013

Séance du 9 mars 2023

Attribution d'une subvention à l'association Terre et Cité pour le projet de plantation de haies

Date de la convocation : 2 mars 2023

Date d'affichage : 9 mars 2023

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 12

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, M. Olivier LEBRUN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Pascal THEVENOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Patrice BERQUET, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Marc TOURELLE, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, M. Richard DELEPIERRE, M. Arnaud HOURDIN.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le courrier de demande de subvention de Terre et Cité en date du 8 février 2023 ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 204 : « subvention d'équipement versée », nature 20422 : « subvention d'équipement à une personne de droit privé pour un bâtiment ou installations », fonction 501 : « aménagement et habitat ».

Contexte

Au sein des systèmes agricoles, les haies ont de multiples bénéfices écosystémiques (effet brise-vent, gîtes et couverts pour la biodiversité, développement des auxiliaires de cultures, régulation des flux d'eau, stockage de carbone, etc....).

Terre et Cité porte depuis 2018 un projet de plantation de haies, de renforcement d'éléments arborés et de développement de systèmes agroforestiers à l'échelle du Plateau de Saclay. Treize exploitations, soit plus de la moitié de celles du Plateau, et deux communes sont aujourd'hui engagées dans cette démarche, pour près de 15 000 arbres à planter sur 5 ans. Le projet comprend pour chaque acteur impliqué une étude d'avant-projet réalisée par un spécialiste agroforestier, une reprise de drains si nécessaire, les frais de plantation, l'accompagnement technique de Terre et Cité et éventuellement un plan de gestion durable des haies.

Sur le territoire de Versailles Grand Parc, la commune des Loges-en-Josas et quatre exploitations (la ferme de Charles Monville, la ferme de Gisy et les écuries de Favreuse à Bièvres, la ferme de Julien Thierry à Toussus-le-Noble) sont engagées dans des projets de plantations de haie dans le cadre du dispositif de Terre et Cité. Trois autres exploitations basées hors du territoire mais ayant des parcelles sur l'agglomération sont également intéressées.

Terre et Cité a sollicité l'agglomération de Versailles Grand Parc pour une subvention à hauteur de 10 000 € pour participer à ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est présenté dans le tableau ci-dessous. Il correspond aux projets de Charles Monville (326 ml de haies), de la ferme de Gisy (arbres intra-parcellaires et bandes fleuries) et de Julien Thierry (haies de 2 rangs sur 723 ml et alignement d'arbres sur 398ml) pour l'année 2023/2024.

Financier	Montant	%
Région Ile-de-France	49 315 €	54%
Compensation agricole	5 830 €	6%
Agriculteurs	4 130 €	5%
Parrainages privés	1 972 €	2%
VGP	10 000 €	11%
Reste à financer	15 253 €	17%
Fonds propres Terre et Cité	4 050 €	4%
TOTAL	90 550 €	100%

Le projet correspond à la dynamique d'écologie urbaine de Versailles Grand Parc (lien ville et agriculture, biodiversité) et s'inscrit bien dans les dynamiques en cours sur le territoire, comme le projet alimentaire territorial de la Plaine aux Plateaux.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) D'octroyer une subvention de 10 000 € de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association Terre et Cité pour le projet de plantation de haies ;
- 2) Que la subvention sera versée en une fois sur présentation des devis signés ;
- 3) Qu'en cas d'inexécution ou de modification substantielle du projet sans l'accord écrit de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente décision, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en informe l'association Terre et Cité par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- 4) Que Terre et Cité devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc et apposer son logo sur tous les supports de communication liés au projet ;
- 5) D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.